



Pour les chef d'entreprises, le CPF risque de compliquer l'accès à la formation



53% des chefs d'entreprises considèrent que le compte personnel de formation (CPF), lancé en janvier 2015 dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, va rendre l'accès à la formation plus compliqué. C'est ce qu'indique une enquête non encore publiée des cabinets Amplitude et **Fidal** Formation menée auprès de 600 décideurs. Peu de chefs d'entreprises (27%) considèrent que le CPF va favoriser le développement des compétences des collaborateurs et ils sont 22% à estimer que le CPF peut contribuer à sécuriser les parcours professionnels. Mais les chefs d'entreprises connaissent mal la réforme. "Une écrasante majorité dit ne pas maîtriser la réforme de la formation professionnelle et ceux qui la maîtrisent ne comprennent pas tout", indique à Localtis Philippe Rossignol, directeur général d'Amplitude. 69% des chefs d'entreprises, toutes fonctions confondues, disent ainsi avoir une connaissance minimum de la réforme. 23% seulement la maîtrisent totalement. Côté ressources humaines et responsables formation, 63% ont une connaissance minimum de la réforme et 30% la maîtrisent totalement.

Globalement, la loi du 5 mars 2014 est surtout considérée comme une contrainte supplémentaire (49%). 32% des chefs d'entreprises interrogés estiment que cette réforme permet de considérer la formation comme un investissement de compétitivité et 30% qu'elle favorise la sécurisation des parcours professionnels.

En mars 2015, soit dix semaines après l'ouverture du site dédié www.moncompteformation.gouv.fr, un million d'actifs ont ouvert un compte. Ils ont procédé au report de plus de 75 millions d'heures correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) que le CPF remplace. Ces droits représentent en moyenne 94 heures de formation par personne. 25.000 dossiers ont été initiés, dont un quart par des demandeurs d'emploi.